

HORAIRES DES PRIÈRES

Vendredi 30 septembre

Hodou	07h00
Allumage	18h18
Minha - Arvit	18 :15

Shabbat Shouva 01 octobre

Shiour 7h45	Hodou	9h00
Shiour 17h00	Tehilim-Minha	17h45
Motsaé shabat		19h19

Dimanche 02 octobre

Selihat 07h15	Hodou 08h15
---------------	-------------

Lundi 03 octobre

Selihat 06h15	Hodou	07h00
Minha – Arvit		18h15

Mardi 4 octobre (Veille de Yom Kippour)

Selihat 06h00	Shahrit Hodou	07h00
Minha		13h30
Allumage et début du jeûne		18h10
Lekha Eli		18h20

Mercredi 05 octobre (Yom Kippour)

Korbanote	08h00
Moussaf	12h15
Minha	15h30
Nehila	18h10
Chofar et fin du jeûne	19h11
Arvit et Birkhat Halevana (très important)	

Vendredi 07 octobre

Hodou	07h00
Allumage	18h05
Minha – Arvit	18h00

Shabbat 08 octobre

Shiour	07h45
Hodou	09h00
Shiour	16h50
Tehilim – Minha	17h40
Motsaé shabat	19h06

BE-SIMAN TOVI

Notre Rav et notre Rabbanite devront faire quelques voyages pour assister aux simhot de leurs petits enfants B'H'. Nous leurs souhaitons Mazal-tov et bons voyages. Ils seront là pour Kippour B'H'.

CHABBAT CHOUVAH

Le Chabbat entre Rosh Hashanah et Yom Kippour est appelé Chabbat Chouvah, Chabbat du retour parce que sa lecture spéciale de la haftarah commence par les mots Chouvah Yisrael "Retourne O Israël", de la prophétie d'Hoshéa. Il est également appelé Chabbat Techouva car il tombe pendant les dix jours de repentir.



“Ceux qui embellissent une Synagogue accomplissent une grande Mitzva comme s'ils ont construit une partie du Temple” (notre Rav).

Kol Ha Kavod à Simone Dahan pour avoir lavé les rideaux des hazaroth et aidée de Suzanne Azoulay a fait briller les Mapot argentées des Sépharim.

NAHALOT

Samedi 6 Tichri, 1^{er} octobre

Ledicia bat Simha Z'L', tante de David Abitbol

Dimanche 7 Tichri 2 octobre

Rebecca Essiminy Z'L', mère de Momy Essiminy
Haïm Perez bar Moshé Z'L', oncle de Jacques Perez
Samy Kessous Z'L' famille ??

Lundi 8 Tichri, 3 octobre

Yaacob Bensimon Z'L' père de Jonathan Bensimon et de Peggy Gudofsky
Dan Mouyal Z'L', neveu de Jacob Mouyal, Suzy Wahnoun et Linda Soussan

Mercredi 10 Tishri, 5 octobre

Salomon Ohayon Z'l, frère de Amran Ohayon
Guila bat Mimy Z'L', cousine de Moshé et Messod Bendayan Z'L'

Jeudi 11 Tishri, 6 octobre

Rebecca Z'L', sœur d'Elie Abisoror
Ibguy Salomon Z'L' père de Prosper Ibguy
Yehudit Julie Dayan Z'L', sœur d'Esther Mouyal et de Suzanne Barchichat

עץ חיים
ETZ HAYIM

בס"ד



**Ḥa Rav Ḥa Dayan Rabbi
David Raphaël Banon Chlita**



Chabbat Chouvah

6 au 12 Tishri 5783

1^{er} au 7 octobre 2022

Parachat Vayèlèkh

Livre Dévarim, Deutoronom

**Mardi 4 octobre 9 Tishri, erev
Kippour, mercredi 5 octobre Yom
Kippour**

S.W.=Centresepharadetorahlaval.com



YOM KIPPOUR Retour à la source

*Extraits du Sifté Haïm, et
adaptation de commentaires de
notre Rav et Dayan Rabbi David
R. Banon Chaita*

Reprise du 6 Tichri 5779(2018)

Lorsque Moshé Rabbénou monta auprès d'Hakadoch Baroukh Hou afin de recevoir la Torah, il lui fallu traverser sept cieus avant d'arriver au Trône céleste, à proximité d'Hachem. Le Midrach détaille cette élévation : « quand Moshé arriva dans le premier ciel, il vit des groupes d'anges qui lisaient la Paracha du premier jour de la création du monde, puis ils se mirent à faire des louanges sur la Torah.

Quand il arriva au deuxième ciel, il vit des groupes d'anges qui lisaient le second jour de la création du monde ; ils s'arrêtèrent et se mirent à faire des louange sur la Torah et le peuple d'Israël.

...Quand Moshé Rabbénou arriva au septième Rakiya (ciel) lieu du Trône Céleste, il se trouva face à des anges de toutes sortes ; séraphim, ofanim, galgalim, anges de Hessed (bonté) et de ra'hamim (miséricorde).... Ils entonnèrent « Vayékhoulou Hachamayim » (versets qui parlent de la fin de la Création et du septième jour, le Chabbat), puis ils s'arrêtèrent pour faire des louanges sur la Téchouva (retour vers Hachem, repentir). Cela nous apprend le prodige qu'est la Téchouva : elle permet (directement) d'atteindre le Trône céleste, comme il est dit : « Chouva Israël ad Hachem Elokékhā » « Reviens Iaraël jusqu'à Hachem ton Elokim...)

Il nous faudra comprendre qu'est-ce que le Trône céleste et comment la Téchouva permet à l'homme d'arriver directement jusqu'à lui. Le septième Rakiya (ciel) est le plus élevé de tous, et il est l'endroit du Kissé Ha Kavod : but de toute la création du Monde. Kissé Ha Kavod signifie littéralement : le trône de l'honneur. Il symbolise la réunion des actions que font tous les êtres vivants lorsqu'ils donnent de l'honneur et de la satisfaction à leur créateur. Lorsque le Zohar nous révèle que les Néchemot (âmes) des Bné Israël se trouvent sous le Kissé Ha Kavod, cela nous enseigne que c'est aux Bné Israël qu'Hachem a confié la plus haute mission qui existe :

le Kidouch Hachem, c'est à dire faire honneur à son nom et à sa royauté.

Dans le Midrach que nous avons cité. Nous avons vu que Moché n'a pas pu accéder au septième Rakiya directement, mais qu'il a dû passer par six étapes préliminaires ; ce n'est pas le cas du Baal Téchouva, lequel peut accéder directement au Kissé Ha Kavod. Le Rav Dessler l'explique par le Machal (parabole) suivant : un homme en bonne santé, devant gravir une échelle, n'a pas besoin de demander de l'aide : il suffit qu'il se fatigue à monter échelon par échelon jusqu'à arriver à son but. Cependant, un homme paralysé, Hachem nous en préserve, est obligé d'appeler au secours pour qu'on vienne l'aider à gravir l'échelle. De même, dans « l'échelle de la Avodat Hachem (service d'Hachem) », les Tsadikim arrivent à grimper tout seuls en combattant leur Yetser Hara (mauvais penchant), étape par étape. Par contre, ceux qui ont fauté sont comme paralysés par leurs Avérot, et ne trouvent les forces pour grimper à l'échelle qui peut les ramener vers Hachem. Ils n'ont plus d'autres choix que d'implorer Hachem afin qu'Il les aide et qu'il pardonne leurs fautes du passé. Hachem dans son infinie bonté reçoit leur demande et les propulse directement en haut de l'échelle, sans qu'ils aient à fournir le moindre effort.

Leur ascension est un grand Kidouch Hachem (sanctification du nom d'Hachem), car elle permet de révéler dans le monde la présence d'Hachem et son infinie bonté. Nos sages nous révèlent que dans les mondes célestes, cette Téchouva atteint même le Kissé Ha Kavod. Lorsqu'Hachem décide d'intervenir pour élever un homme, il n'y a pas de limite à son ascension. Le jour de Yom Kippour, Hachem juge le monde avec sa cour céleste. Par contre **au moment de la signature – la Neila (dernière prière de Yom Kippour) – Hachem est tout seul (si l'on peut s'exprimer ainsi) : c'est donc le moment de lui demander pardon sur les fautes les plus graves, et même sur le Hiloul Hachem (profanation du nom d'Hachem).**

La Michna Broua décrit l'importance de la Neila : « la Neila est le moment de la signature des décrets qui ont été pris à Roch Hachana. Chacun doit donc se remplir de vigueur pour la prière de la Neila, car Yom Kippour est le but des dix jours de Téchouva (et de tout Elloul), et la Neila est le but de Yom Kippour.

Ainsi, même si quelqu'un est fatigué par le jeûne, qu'il se renforce comme un vaillant guerrier, afin de prier avec un

esprit clair et de prendre sur lui de véritables décisions de Téchouva. Celui qui vient pour se purifier reçoit une aide du ciel et sera écrit dans le livre de la vie... »
Gmar Hatima Tova !

Survol des lois de Yom Kippour

Il y a cinq domaines d'agrément que nous évitons à Yom Kippour (basé sur les Shmourim de notre Rav)

1 Manger et boire Une personne qui, sur instruction du rabbin (elle-même basée sur la recommandation d'un médecin), doit manger le jour de Kippour, ne doit pas en être déprimée. Le même D.ieu qui a édicté la mitsva de jeûner pour les personnes en bonne santé a également statué que la préservation de la vie et de la santé est plus importante encore que le jeûne.

2- Porter des chaussures en cuir L'interdiction ne concerne que les chaussures. Porter une ceinture de cuir, une kippah ou une veste en cuir ne pose aucun problème.

3- Se baigner ou se laver, Il y a toutefois plusieurs exceptions à cette règle. Les voici :

- Il est permis de se rincer les mains en sortant des toilettes.
- Quelqu'un qui se salit peut rincer l'endroit concerné avec de l'eau froide
- Le matin au réveil, on fait les ablution rituelles, mais en versant l'eau seulement jusqu'en haut des doigts. Avant de faire la Bénédiction Sacerdotale, les Cohanim se lavent rituellement les mains comme d'habitude.
- Il est permis de se laver les mains avant de manipuler de la nourriture.
- Quelqu'un qui doit se baigner ou se laver pour raisons de santé.

4-S'appliquer des crèmes et des lotions

5-Avoir toute forme d'intimité conjugale